

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

**Partie I: Éléments obligatoires**

I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-16.250-0002985.2023.002</b>		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>ALIMENTATION FINE DE FRANCE</b> Adresse <b>ZONE INDUSTRIELLE RUE DENIS PAPIN ZONE INDUSTRIELLE 24100 Bergerac</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b> Adresse <b>6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>	
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation</li> <li>• Distribution / Mise sur le marché</li> </ul>		
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> <li>• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux                      Méthode de production:                      – production biologique, sauf durant la période de conversion</li> <li>• (b) Animaux et produits animaux non transformés                      Méthode de production:                      – production biologique, sauf durant la période de conversion                      – production biologique avec une production non biologique</li> <li>• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine                      Méthode de production:                      – production de produits biologiques</li> <li>• (f) Vin                      Méthode de production:                      – production de produits biologiques                      – production biologique avec une production non biologique</li> <li>• (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées                      Méthode de production:                      – production de produits biologiques                      – production biologique avec une production non biologique</li> </ul>		
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.		
I.7 Date, lieu Date <b>19 juin 2023 11:07:11 +0200 CEST</b> Lieu <b>Marmande (FR)</b>	Nom et signature <b>QUALISUD</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>15/03/2023</b> au <b>31/12/2024</b>

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Velouté de carotte et cumin, M. de Turenne	Biologique
	Velouté de carotte et langoustine, M. de Turenne	Biologique
	Velouté de lentilles au thym, M. de Turenne	Biologique
	Velouté de petit pois, maïs, noix de coco, M. de Turenne	Biologique
	Velouté de cresson, M. de Turenne	Biologique
	Velouté de légumes, M. de Turenne	Biologique
	Velouté de patates douces, M. de Turenne	Biologique
	Aubergines au Piment d'Espelette	Biologique
	Lentilles mijotées	Biologique
	Ratatouille provençale	Biologique
	Flageolets mijotés	Biologique
	Haricots blancs mijotés	Biologique
	Maïs bio	Biologique
	Epinards en branche	Biologique
	Haricots beurre extra fins	Biologique
	Haricots verts au naturel	Biologique
	Pois extra fins et carottes en rondelles	Biologique
	Tartinables à base de légumes : Noisette Basilic Parmesan	Biologique
	Tartinables à base de légumes Noisette Poivrons grillés Manchego	Biologique
	Chataignes en étui sous vide	Biologique
	Marrons cuits et pelés	Biologique
	Flageolets verts	Biologique
	Mousseline de butternut et carottes	Biologique
	Mousseline de panais et potimarron	Biologique
	Mousseline de petits pois et asperges	Biologique
	Macédoine avec pomme de terre	Biologique
	Thon à la basquaise - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Brandade de morue et pomme de terre - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Bonite à l'huile d'olive - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Bonite del norte à l'huile d'olive - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Filet de thon germon à l'huile d'olive - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Filet de thon germon à l'huile d'olive et piment d'espelette - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Ventrèche de thon albacore à l'huile d'olive - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Sardine à l'huile d'olive - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Sardine à l'huile d'olive et citron - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Sardine à l'huile d'olive et piment d'espelette - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Terrine de sardine à l'ail - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Terrine de thon aux tomates - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Terrine de mâqueraux aux oignons - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Assortiments de trois terrines - ingrédient principal issu de la pêche ou de la chasse	Biologique
	Granola noix de pécan/amandes, M. de Turenne	Biologique
	Granola noix de cajou/banane, M. de Turenne	Biologique
	Croûtons : à l'ail, nature, M. de Turenne	Biologique
	Chapelure, M. de Turenne	Biologique
	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : Abricot / Fraise / Framboise / Mirabelle / Myrtille, Atelier Turenne	Biologique
	Maïs doux	Biologique
	Plats préparés à base de légumes : Velouté de cresson, M. de Turenne	Biologique
	Plats préparés à base de légumes : Velouté de légumes, M. de Turenne	Biologique
	Plats préparés à base de légumes : Velouté de patates douces, M. de Turenne	Biologique

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Sauces ; mélanges de condiments et assaisonnements préparés ; farines de moutarde et moutardes préparées : Sauces, Cipriani	<b>Biologique</b>
	Autres gâteaux secs ou de conservation : sans gluten, Generous	<b>Biologique</b>
	Céréales pour petit-déjeuner et autres produits à base de céréales : Pâtes, Cipriani	<b>Biologique</b>
	Riz, semi-blanchi ou blanchi ou en brisures : Lotao	<b>Biologique</b>
	Légumes déshydratés : Légumineuses et céréales secs, Cibebe et M. de Turenne	<b>Biologique</b>
	Autres boissons non alcoolisées : Thé pétillant, Sparkteez	<b>Biologique</b>
	Autres boissons non alcoolisées : Jus effervescents, boissons sans alcool, Meneau	<b>Biologique</b>
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Bergerac / Monbazillac	<b>Biologique</b>
Autres plats préparés : Préparations pour entremets: Brownies, Cookies, Flan pâtissier et crème pâtissière, La patelière	<b>Biologique</b>	
Plats préparés à base de légumes : Quinoa aux légumes, Moulin des Moines	<b>Biologique</b>	
Farine de blé : Moulin des moines	<b>Biologique</b>	
Miel : Toutes Fleures, Montagne, Forêt, Lavande Sauvage	<b>Biologique</b>	
Autres céréales et mélanges n.c.a. : Légumes sec, Moulins des moines	<b>Biologique</b>	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b>	<b>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf</a></b>		